

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2016.

Présents : P. AGULHON, A. DELARBRE, P. LIEUVE, P.JACQUET, E.GRUX, M.DOYEN, J.F SAUSSET, S. CHARPIGNY, S. GABRIEL, C. BOURSAIN, D. VIENNE,

Excusés : A. OUMGAR, G. LEROUX, D. BOULAIE.

Monsieur le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes.

Monsieur DELARBRE fait savoir qu'il a procuration pour M. LEROUX, et M. AGULHON pour M. OUMGAR.

Secrétaire de séance : E. GRUX

La séance débute par l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 Novembre dernier.

DELIBERATION 1 : Cession-vente du terrain sis la « BOULAYE » H707, extension de l'autorisation de signature au maire adjoint.

La vente qui était programmée a été décalé par deux fois. La date finale de vente est le 22 janvier 2016. Monsieur le Maire fait savoir qu'il ne peut être présent à cette date.

Il est donc demandé d'autoriser monsieur le premier adjoint Alain DELARBRE, à signer l'acte de vente chez le notaire.

VOTE DE LA DELIBERATION : 13 POUR.

DELIBERATION 2 : Retour sur demande de subvention MFR Noyant de Touraine.

Monsieur Lieuve s'est chargé de ce dossier. Il a demandé des renseignements plus amples à l'organisme, pour étudier leurs besoins réels.

Aucune réponse n'est revenue à ce jour.

De ce fait, il est proposé de ne verser aucune subvention.

VOTE DE LA DELIBERATION : 13 POUR (le non versement de subvention.)

DELIBERATION 3 : Demande de subvention du centre de secours principal de Blois.

Le CSP de Blois a fait parvenir une demande de subvention pour un jeune de la commune faisant parti des jeunes sapeurs-pompiers. Coursus de formation pour devenir pompier volontaire à l'issu de sa formation. Il y a des frais important dans cette formation d'où cette demande. Proposition est faite par Monsieur le Maire de verser une subvention à hauteur de cent cinquante euros pour l'ensemble de sa formation.

VOTE DE LA DELIBERATION : 13 POUR

DELIBERATION 4 : Renouvellement du contrat SEGILOG.

Ce logiciel est un outil pour la gestion au quotidien de la vie de la mairie, servant également aux échanges avec les collectivités territoriales. C'est un outil efficace et de bonne qualité. Contrat de 3 ans avec mise à jour.

Le tarif se décompose par : 2952 € pour la cession, 295,20€ pour l'assistance et la formation, et 180€ pour le cadastre. Tous les prix sont exprimés en TTC.

Monsieur le secrétaire de mairie explique que pour une optimisation budgétaire, il faut décomposer la facture, ce qui permet de récupérer la TVA tous les 2 ans.

Le Conseil doit se prononcer sur la reconduction de ce contrat.

VOTE DE LA DELIBERATION : 13 POUR

DELIBERATION 5 : Recrutement d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi C.A.E (droit privé)

Une parution d'offre d'emploi a été faite pour appuyer M. Charpigny dans ses tâches quotidiennes. 5 CV ont été fournis par l'agence de recrutement RANSTAAD, donnant lieu à 3 entretiens.

Geoffrey Desroche dont les qualités et l'expérience conviennent à cet emploi a été retenu.

Le conseil doit donner son avis pour ce recrutement :

VOTE DE LA DELIBERATION : 13 POUR

DELIBERTION 6 : Validation de l'organigramme dans le cadre de la mise en place de l'entretien professionnel.

Préalablement aux entretiens professionnels, il faut valider l'organigramme, qui renforce le lien hiérarchique et organisationnel entre le secrétaire de mairie et les agents communaux.

Présentation et explication sont faites de cet organigramme.

Il est précisé que les informations à donner et demandes d'interventions doivent passer par le secrétaire qui répercute ensuite vers les agents et non directement par les adjoints ou conseillers vers les agents.

VOTE DE LA DELIBERATION : 13 POUR

DELIBERATION 7 : Loyer commerce communal ARI'LYS – renouvellement de la décision du 19 octobre 2015.

La fleuriste du village se trouve dans un contexte économique difficile, elle souhaite tout de même poursuivre son activité. Une première réduction de loyer lui avait été faite en octobre dernier.

Monsieur le Maire rappelle que la dette due ce jour à la mairie s'élève à 1150€ (loyers en retard)

Il est proposé pour ne pas augmenter cette dette, de modéré le loyer à 50€ pour les 3 prochains mois.

VOTE DE LA DELIBERATION : 13 POUR

DELIBERATION 8 : Désignation d'un référent communal auprès du comité de pilotage PLUI.

Monsieur le premier adjoint rappelle qu'en 2014, il a fallu réviser le Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme, et qu'en 2015, nous avons voté le passage de ce P.L.U. en P.L.U.I (intercommunal).

La définition des objectifs et la gouvernance du P.L.U.I ont été transmis à la préfecture du Loir Et Cher en décembre 2015.

Le document « Prescription pour le P.L.U.i » validé lors du conseil communautaire, précise, dans son annexe les modalités de gouvernance du P.L.U.i avec notamment la mise en place d'un comité de

pilotage.

Ce comité est constitué de 16 membres, 5 représentants du conseil communautaire et 11 représentants des communes.

Chaque conseil municipal doit désigner le référent qui siègera dans le comité de pilotage.

Il est proposé à chacun de se porter candidat. Une seule candidature est faite, celle de monsieur le Maire, donnant lieu à un vote.

VOTE DE LA DELIBERATION : 13 POUR

DELIBERATION 9 : Adhésion à l'observatoire de l'économie des territoires.

Association ayant pour objet de compiler toutes les données recueillies suite aux études, et enquêtes portant sur la vie économique du territoire.

Beaucoup de ces données seront utilisées dans le cadre de l'élaboration du PLUi.

Pour 2016 Le montant de l'adhésion est de 96 €.

DELIBERATION 10 :

Le Web SIG sera utilisé comme support pour l'exportation, et la gestion future, des données enregistrées suite à l'identification et à la géo localisation des équipements composants les réseaux d'eau potable et d'assainissements.

Après l'enregistrement des données, sous forme de plans, le SIG permettra ensuite, la consultation et la mise à jour après modifications et travaux.

Pour 2016 Le montant de l'adhésion est de 148,40 €.

DELIBERATION 11 : Travaux d'aménagement de la mairie.

Présentation d'un tableau réalisé par Monsieur Delarbre, avec les devis des artisans ayant répondu au cahier des charges. L'objectif est de rester dans l'enveloppe globale de départ.

Il y a 3 corps de travaux bien distinct : électricité, plomberie et peinture.

A noter que pour l'électricité les installations n'étant plus aux normes, c'est un point particulièrement important.

Plusieurs artisans du village et hors commune ont été consultés. Les devis varient sensiblement. Réflexion est faite autour d'un devis d'un artisan local, qui émet une réserve concernant l'installation électrique pour l'école.

Le délai du cahier des charges impose une livraison des travaux pour fin juin. La livraison de chantier électrique se fera par la société APAVE qui évaluera le besoin de réserve ou non.

Le Conseil doit se prononcer pour l'ensemble des offres.

Il est voté à l'unanimité le choix des offres les mieux-disantes.

VOTE DE LA DELIBERATION : 13 POUR

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance a vingt-deux heures et quinze minutes.